

A5c/ 769 /19

## DECISION PORTANT DÉLÉGATION

### LE DIRECTEUR GENERAL

Vu le Code de la santé publique,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la décision portant affectation de Madame SAFSAF Nadjat en qualité d'Ingénieur Hospitalier à la Direction des Admissions et des Consultations Externes des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, à compter du 26 mai 2014,

VU le décret du Président de la République, en date du 2 octobre 2014, nommant Monsieur Christophe GAUTIER, Directeur Général aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014,

VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg au 14 octobre 2019,

**DECIDE**

## ARTICLE 1<sup>er</sup>

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A5c/530/19 en date du 9 juillet 2019 donnant délégation de signature aux membres de l'équipe de Direction pour l'ensemble des actes relevant de la compétence du directeur d'établissement en application de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 par le Directeur Général.

## ARTICLE 2

Délégation de signature est donnée pour l'ensemble des actes relevant de la compétence du directeur d'établissement en application de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge aux Directeurs désignés ci-après :

- Madame Michèle BILLING,
- Madame Lucie CHABAGNO,
- Monsieur Jacques CHANEZ,
- Madame Julie CHARTIER,
- Monsieur Eric DEMONSANT,
- Madame Armelle DREXLER,
- Madame Céline DUGAST,
- Madame Yara EL-ELEYWA LE CORFF,
- Madame Michèle ELLES,
- Monsieur Olivier GAK,
- Madame Christine GEILLER,
- Monsieur Julien HENNINGER,
- Madame Sarah HUSTACHE,
- Monsieur Bertrand JEANMOUGIN,
- Madame Evangeline PERSONENI,
- Madame Mathilde ROUSSEAU,
- Madame Noémie SAINT-HILARY,
- Madame Yasmine SAMMOUR,
- Monsieur Rodolphe SOULIE,
- Madame Claire VELOT-LEROU,
- Madame Esther WILTZ,

## ARTICLE 3

Délégation de signature est donnée à Madame Nadjat SAFSAF, Ingénieur hospitalier, pour signer l'ensemble des actes relevant de sa mission dans le cadre de l'exercice de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

Cette délégation ne pourra toutefois s'exercer qu'en dehors de la présence du directeur en charge du service des admissions et des consultations externes et uniquement durant les heures ouvrables, ce qui exclut formellement toute signature durant les périodes où s'exerce la garde de direction.

#### ARTICLE 4

Mesdames et Messieurs les Directeurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

#### ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.



Christophe GAUTIER

#### Copies :

- Equipe de Direction
- Cabinet de la DG
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au Recueil des Actes Administratifs)
- ARS DT Alsace
- M. LE DOUCE, TP HUS
- BAC